DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du douze février deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	4	3	4

Objet :
30 - Rapport annuel HBA
Politique de la Ville
Année 2023

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Laurent HARMEL), Françoise COLLET (pouvoir à Marie-Jo LEVILLAIN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Michel PERRAUD)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jacques VAREYON, rapporteur, expose au Conseil municipal, que depuis le 1er janvier 2018, la compétence Politique de la Ville a été transférée à Haut-Bugey Agglomération (HBA).

Cette compétence intègre :

- Le pilotage du Contrat de Ville 2015-2023 et le prochain Contrat de Ville 2024-2030,

- Les thématiques relatives aux projets de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,

- Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Il revient donc à Haut-Bugey Agglomération, conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, de présenter un rapport (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville, retraçant la dernière année 2023 du Contrat de Ville 2015-2023, en particulier les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation des habitants des quartiers en situation de vulnérabilité par rapport à d'autres.

Ce rapport annuel permet de présenter les actions menées sur les différents Quartiers Prioritaires de la Ville en regard des besoins sociaux exprimés. Il permet également d'observer les dynamiques du territoire, et d'en saisir les enjeux tournés vers l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et la réduction des inégalités.

Objet :
30 - Rapport annuel HBA
Politique de la Ville
Année 2023

Après le passage en Conseil municipal, ce rapport sera présenté en Conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville retraçant les actions entreprises en 2023 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

Fait à Oyonnax, le 12 février 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 FEV. 2024
- par sa publication le 14 FEV. 2024

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)